

RÈGLES LOCALES

Ces règles locales spécifiques complètent les règles locales permanentes de la FFGolf et annulent toutes autres règles locales préexistantes.

Condition anormale du parcours (Règle 16.1)

- L'ensemble « arbre – tuteur – haubans – cuvette ».
- Tous les chemins et leurs extensions
- La sculpture de l'Arbre du trou N°18
- Les tas de rondins et de pierres empilés et destinés à être ramassés (Label Biodiversité)
- Les traces laissées par le passage de tracteurs ou de véhicules d'entretien du terrain dégagement
- Si la balle repose sur le green, les zones dénudées (terre apparente) se trouvant sur la ligne de jeu

Zone de jeu interdit - Condition anormale du parcours (Règle 16.1f)
Les massifs de plantation avec un revêtement plastique ou en copeaux de bois sont à la fois des zones de jeu interdit et des terrains en réparation. Dégagement total OBLIGATOIRE (balle-stance -mouvement intentionnel) sans pénalité.

Zone à pénalité (Règle 17)

En l'absence de ligne, la lisière de la zone à pénalité est définie par ses limites naturelles (c'est-à-dire là où le sol s'incline vers le bas pour former la dépression pouvant contenir l'eau).

- Trou 13 : La zone à pénalité rouge située à droite et derrière le green, définie sur un seul côté, s'étend à l'infini.
- Trou 15 : Les zones à pénalité rouges situées à droite du green, définies sur un seul côté, s'étendent à l'infini.

Rappel définition : les fossés non marqués sont des zones à pénalité rouge.

Balle placée (MLR E-3)

Une balle reposant sur une zone tondue ras du parcours peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée puis placée en un point à moins d'une longueur de carte de l'endroit où elle reposait initialement, mais pas plus près du trou, ni dans un obstacle, ni sur un green. La balle ne peut être placée qu'une seule fois, et une fois placée, elle est en jeu.



Remplacez vos divots, ratissez les bunkers,
relevez vos pitches.

Merci et bonne partie !

CARTE DE SCORE



Notre accueil est ouvert 7/7j de 08h30 à 17h30
en basse saison, et de 8h00 à 18h30 en été.

En dehors de ses horaires, les joueurs présents sur le parcours
jouent sous leur responsabilité.

Vous devez notamment respecter les consignes
en cas d'orage, à savoir :
Arrêt immédiat du jeu et retour au Club-House
Pompiers 18

En cas d'urgence uniquement
N° du directeur du Golf Olivier Ballufin 06 66 06 23 30

www.golflacommanderie.com

GOLFCOMMANDERIE

Golf de la Commanderie - 887 b route de Macon - 01290 Crottet
Tél +33 (0)3 85 30 44 12